



Mondercange, le 11/03/2026

Dossier EAU-AUT-25-0931-A

suivi par : Corinne ROGER

## CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Objet : **57 forages géothermiques - Projet Merbag**

Requérant : **BETIC S.A.**  
pour le compte de : **MERBAG IMMOBILIER INVEST S.A.**  
Adresse - rue et N° : **RUE DE LUXEMBOURG 81**  
- Localité : **L-4391 PONTPIERRE**  
Commune : **MONDERCANGE**  
Réf. Dossier - EAU : **EAU-AUT-25-0931-A**

Date - d'affichage : **30/01/2026**  
- d'enlèvement : **11/03/2026**

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 20/01/2026 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 30/01/2026 au 11/03/2026 inclusivement.  
Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél : 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,  
le secrétaire communal,

le bourgmestre,

Guy ROSEN

Jeanhot FÜRPASS